

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE98

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 27

À l'alinéa 16, après le mot :

« échéant, »,

insérer le mot :

« sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.